

13 avril 2012

Préparé par : Secrétariat FFBC/GECL

Original : Français

APPROBATION DU CONSEIL :  
Procédure de non-objection

POUR INFORMATION

## MEMORANDUM

**AU :** CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DE :** Cecilia AKINTOMIDE  
Secrétaire générale

**OBJET :** MULTINATIONAL (GUINEE EQUATORIALE, TCHAD, RWANDA, BURUNDI ET SAO TOME-et-PRINCIPE) : PROJET DE RENFORCEMENT DE LA CONTRIBUTION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX A LA SECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE

### DON FFBC DE 3,37 MILLIONS D'EUROS\*

Le rapport d'évaluation relatif au projet cité en objet, de même que le résultat des négociations et le projet de résolution pertinent, ont été soumis à  **votre examen conformément à la procédure de non-objection, la date de clôture ayant été fixée au 13 avril 2012.**

Suite à l'approbation de ce projet par la 9<sup>ème</sup> Session du Conseil de Direction du FFBC tenue à Libreville les 15 et 16 Novembre 2010, le Rapport d'évaluation a été préparé et examiné en conformité avec les procédures en vigueur à la Banque.

Les négociations se sont déroulées le 11 Novembre 2011 et des discussions subséquentes entre les deux parties ont été conclues le 17 janvier 2012. Toutes les conditions y relatives ont été acceptées par la FAO.

Le Conseil a pris note de l'abstention de la chaise américaine dans les délais impartis. Dès lors, **la proposition est considérée comme approuvée** et la résolution adoptée.

**PJ. :** Le rapport d'évaluation  
Les résultats des négociations  
Projet de résolution

**CC. :** Le Président

\* Pour toute question concernant ce document, prière de s'adresser à :

Dr. K. ELKHESHEN	Vice-président	OSVP	Poste 2004
M. A. BEILEH	Directeur p. i.	OSAN	Poste 2037
M. K. GADIO	Conseiller juridique générale	GECL	Poste 2032
Mme H. N'GARNIM-GANGA	Chef de division	GECL.1	Poste 2499
Mme C. MOLLO NGOMBA	FFBC Coordinatrice	CBFF	Poste 3219
M. P. NGUINDA	Expert Forêts et Climat FFBC	OSAN.0	Poste 2646

Langue: Français  
Original: Français



BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



**PROJET : Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale**

**PAYS: GUINEE EQUATORIALE, TCHAD, RWANDA, BURUNDI, SAO TOME-et-PRINCIPE**

## **RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET**

*Avril 2012*

Equipe d'évaluation	Chef d'équipe : P. NGUINDA, Expert Forêt et Climat, FFBC, Poste 2646 Manager secteur : C.M. NGOMBA, FFBC, Poste 3219 Directeur p.i secteur: A. BEILEH, OSAN, Poste 2037 Directeur régional : M. KANGA, ORCE, Poste 2251
Révision par les pairs	MM A. Dagamaïssa, Manager, OSAN1 Poste : 2495 J.M Meng Lihinag, Agroéconomiste, OSAN1 Poste : 3968 M. Fall, Chargé des acquisitions, ORPF1 Poste : 3604 H.R. Shalaby, Environnementaliste, OSAN4 Poste : 3006 B. Diop, Environnementaliste, CMFO Poste : 6812

## TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Liste des Acronymes et Abréviations, Équivalences monétaires, Année fiscale, Poids et mesures, Fiche de projet, Résumé exécutif, Matrice du projet, Calendrier d'exécution du projet.	i-x
<b>I. ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION.....</b>	<b>1</b>
1.1 Liens du projet avec les stratégies et les objectifs régionaux et nationaux des pays .....	1
1.2 Justification de l'intervention de la Banque.....	1
1.3 Coordination de l'aide.....	2
<b>II. DESCRIPTION DU PROJET.....</b>	<b>3</b>
2.1 Objectifs du projet.....	3
2.2 Composantes du projet.....	3
2.3 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées .....	4
2.4 Type de projet .....	6
2.5 Coût du projet .....	6
2.6 Zone et bénéficiaires du projet.....	8
2.7 Approche participative pour l'identification, la conception et l'exécution du projet .....	8
2.8 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet.....	9
2.9 Principaux indicateurs de performance.....	10
<b>III. FAISABILITE DU PROJET .....</b>	<b>10</b>
3.1 Performances économiques et financières .....	10
3.2 Impact environnemental et social .....	11
<b>IV. EXECUTION.....</b>	<b>12</b>
4.1 Dispositions en matière d'exécution .....	12
4.2 Suivi-évaluation du projet.....	13
4.3 Gouvernance .....	14
4.4 Durabilité .....	15
4.5 Gestion des risques .....	15
4.6 Développement des connaissances .....	16
<b>V. CADRE JURIDIQUE .....</b>	<b>16</b>
5.1 Instrument légal .....	16
5.2 Conditions associées à l'intervention du FFBC.....	16
5.3 Conformité avec les politiques de la Banque.....	17
<b>VI. RECOMMANDATION.....</b>	<b>17</b>

## **ANNEXES ET APPENDICES**

Annexe 1 : Carte de la zone du projet

Annexe 2 : Tableaux récapitulatifs des coûts estimatifs du projet

Annexe 3 : Dispositions relatives à l'acquisition des travaux, biens et services

Appendice 1 : Données socio-économiques en Afrique centrale

Appendice 2 : Portefeuille de la Banque en Afrique centrale

## **LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS**

<b><u>SIGLES</u></b>	<b><u>DEFINITIONS</u></b>
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>CEFDHAC</b>	Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d’Afrique Centrale
<b>COMIFAC</b>	Commission des Forêts d’Afrique Centrale
<b>DSP</b>	Document de Stratégie Pays
<b>DSPAR</b>	Document de Stratégie Pays Axé sur les Résultats
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
<b>FFBC</b>	Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo
<b>GIZ</b>	Coopération technique Allemande
<b>LTU</b>	Unité Technique Chef de File
<b>M.L.</b>	Monnaie Locale
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	Organisation Non-Gouvernementale
<b>PFNL</b>	Produits Forestiers Non Ligneux
<b>PMEF</b>	Petites et Moyennes Entreprises Forestières
<b>PTA</b>	Plan de Travail Annuel
<b>RCA</b>	République Centrafricaine
<b>RDC</b>	République Démocratique du Congo
<b>RWF</b>	Franc Rwandais
<b>SIM</b>	Système d’Information sur les Marchés
<b>STD</b>	Dobra de Sao Tomé-et-Principe
<b>TCP</b>	Technical Cooperation Programme
<b>TRI</b>	Taux de revenus interne
<b>TRE</b>	Taux de Rentabilité Economique
<b>VAN</b>	Valeur actuelle nette
<b>XAF</b>	Franc CFA d’Afrique Centrale
<b>\$ EU</b>	Dollar des Etats Unis d’Amérique

## **Equivalences monétaires**

(Novembre 2011)

1 Euro (€)= 655,957 Francs CFA (FCFA)

### **Année fiscale**

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

### **Poids et mesures**

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2, 20 livres
1 mètre (m)	=	3, 28 pieds
1 millimetre (mm)	=	0, 03937 pouce
1 kilomètre (Km)	=	0, 62 mile
1 hectare (ha)	=	2, 471 acres

## FICHE DE PROJET

### Fiche du client

**Donataire** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et L'Agriculture (FAO)

**Organe d'exécution** : FAO

### Plan de financement

Source	Montant(Euro)	Instrument
FFBC	3 369 267	Don
FAO	220 320	Don
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>3 589 587</b>	

### Importantes informations financières de la BAD

Montant du don	3 369 267 €
Commission d'engagement	SO
Commission de service	SO
Echéance	SO
Différé d'amortissement	SO
TRI VAN	SO
TRE	SO

### Durée et principales étapes (attendues)

Durée : Trois (3) ans	
Approbation de la note conceptuelle (FFBC)	7 Mars 2010
Approbation du projet	Avril 2012
Entrée en vigueur	Avril 2012
Achèvement	Mars 2015
Dernier décaissement	Décembre 2015

## RESUME DU PROJET

### 1. Aperçu général du projet

1.1 En application des recommandations issues de la sixième session ordinaire du Conseil de Direction du FFBC tenue à Yaoundé les 24, 25 et 26 Novembre 2009, le Secrétariat a lancé publiquement le second appel à propositions des projets à l'endroit des ONG et du secteur privé. La gestion de cet appel à propositions a permis l'identification des notes conception acceptables et la sélection des meilleures propositions détaillées. Conformément aux dispositions du Manuel des procédures opérationnelles du FFBC, ces propositions détaillées ont été soumises pour examen et approbation au Conseil de Direction. Le Conseil de Direction du FFBC, lors de sa neuvième session tenue les 15 et 16 novembre 2010 à Libreville au Gabon a approuvé le financement du présent projet pour un montant de de 3,37 millions d'euros.

1.2 Le projet «Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale» a pour objectif sectoriel de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire des ménages dépendants des forêts, et en particulier des groupes les plus vulnérables. Son objectif spécifique est la conservation et la gestion durable des Produits forestiers non ligneux (PFNL) en Afrique Centrale.

1.3 La durée du projet est de 3 ans, son coût total est estimé à **3 589 587 euro** et 3,37 millions d'euros sont requis du FFBC, tandis que la FAO participe pour 220.320 euros. Le projet a été initié pendant l'atelier final tenu en juin 2008 sur le projet «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des PFNL». La COMIFAC a encouragé la FAO à appuyer les Etats membres dans la mise en œuvre des «Directives sous régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique Centrale». L'intégration de ces Directives au niveau national est une activité principale du présent projet.

### 2. Bénéficiaires du projet et impact du projet sur les bénéficiaires

2.1 Les bénéficiaires du projet sont globalement les communautés rurales des pays ciblés par le projet. Une attention particulière sera accordée aux populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, les populations autochtones (Pygmées) et plus généralement aux populations qui souffrent d'insécurité alimentaire qui, selon la FAO, sont estimées à 38% au Tchad, 40% au Rwanda et 63% au Burundi.

2.2 Les impacts du projet sont d'ordres environnemental, climatique, social et économique. L'exploitation des PFNL grâce à la promotion de techniques de gestion durable, la domestication participative des PFNL et la mise en place de pépinières écoles pour les communautés rurales qui favoriseront la production de plants améliorés et la création de plantations agro-forestières, permettront de réduire la pression sur les forêts et

ainsi de contribuer à la conservation de la biodiversité. Le développement des petites et moyennes entreprises forestières (PMEF), permettra la création d'emplois et l'augmentation des revenus, et en particulier, ceux des femmes et des populations autochtones. Les revenus tirés de la vente des PFNL contribueront à la réduction de la pauvreté.

### **3. Evaluation des besoins et justifications du projet**

3.1 Le projet est conforme aux Stratégies de réduction de la pauvreté élaborées par les pays concernés, ainsi qu'aux différents Documents de Stratégie Pays (DSP) de la Banque. Il couvre trois domaines thématiques du FFBC, à savoir: (i) la gestion forestière et pratiques durables; (ii) le suivi écologique et socio-économique et données de référence; (iii) les avantages des marchés du carbone et le paiement des services d'écosystème. Le projet est conforme au plan de convergence de la COMIFAC. Le projet contribuera par ailleurs à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers ses activités en faveur de l'éradication de la pauvreté extrême et de la faim, de la promotion de l'égalité des genres, de la durabilité environnementale et de l'instauration d'un partenariat international/régional pour le développement.

### **4. Valeur ajoutée pour la Banque**

4.1 La Banque fera valoir son expertise dans les domaines traités par le projet et notamment dans les aspects assez spécifiques et novateurs que sont : (i) l'approche multi-acteurs d'amélioration des cadres légaux et des politiques pour le développement de stratégies nationales et de plans d'actions pour la promotion du secteur des PFNL en Afrique Centrale ; (ii) la mise en place des Comités Consultatifs Nationaux pour appuyer le Sous-Groupe de Travail PFNL de la COMIFAC et s'assurer de la mise en œuvre du Plan de Convergence ; (iii) le renforcement du rôle des PFNL dans la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale ; (iv) la connaissance de la diversité biologique du Bassin du Congo ; et (v) la valorisation des filières PFNL et le développement des PMEF. Le projet permettra en outre à la Banque d'améliorer sa visibilité sur des thèmes suivants : l'analyse et le développement des filières des PFNL; l'instauration des ventes groupées de PFNL pour augmenter le pouvoir de négociation des communautés rurales ; et le rôle de la micro-finance dans le financement des PMEF.

### **5. Gestion des connaissances**

5.1 Le projet contribuera à améliorer les connaissances sur les principales filières des PFNL et leur contribution à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations dépendantes des forêts, ainsi que sur la préservation de la biodiversité dans le Bassin du Congo. Le projet soutiendra le renforcement des capacités et les efforts de formation du personnel des institutions comme le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et des gouvernements. Sur les sites pilotes, les capacités des petites et moyennes entreprises concernant les mécanismes relatifs à la création de valeur ajoutée, au marketing, à la transformation et à la gestion durable des PFNL seront renforcés.

## MATRICE DU PROJET (Axée sur les résultats)

Pays et titre du projet : Guinée Equatoriale, Tchad, Rwanda, Burundi, Sao Tomé & Principe- Renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale						
But du projet : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire des ménages dépendants des forêts, et notamment des groupes les plus vulnérables.						
	CHAÎNE DES RÉSULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/ MESURES D'ATTÉNUATION
		Indicateur	Situation de référence	Cible		
IMPACT	Amélioration du niveau de vie et de la sécurité alimentaire des populations	Taux d'augmentation des revenus des ménages et d'amélioration de la sécurité alimentaire	Moins de 1000€/an/ménage (PNB moyen/hab. en Afrique centrale)	Les ménages et PMEF voient leurs revenus augmentés d'au moins 50 % en 2013  Contribution des PFNL à la sécurité alimentaire à hauteur de 25 % en 2014	Statistiques nationales	<b>Indicateurs de risque :</b> Manque d'engagement des institutions impliquées dans la promotion des PFNL et la sécurité alimentaire  <b>Stratégies d'atténuation :</b> Sensibilisation sur l'intérêt de la synergie et d'une bonne collaboration entre institutions
EFFETS	<u>Effet 1</u> : Cadres légaux, politiques et stratégies nationales de développement du secteur des PFNL améliorés	Description dans chaque pays des principales filières des PFNL, des contraintes et opportunités des cadres légaux et des politiques pour le développement du secteur PFNL	0	20 filières PFNL décrites en 2013 (4 filières par pays)	Rapports d'avancement du projet	<b>Indicateurs de risque :</b> Exploitation abusive des PFNL ; manque d'implication des bénéficiaires et parties prenantes  <b>Stratégies d'atténuation :</b> Conception participative des cadres légaux et stratégies; sensibilisation des bénéficiaires et parties prenantes
	<u>Effet 2</u> : Capacités (entrepreneuriales, gestion durable, valorisation des filières) des bénéficiaires accrues au niveau régional, national et local	Nombre de stratégies forestières nationales intégrant les Directives sous régionales PFNL de la COMIFAC et adhérant aux principes du droit à l'alimentation dans chaque pays.	0	5 stratégies nationales des PFNL intégrant les directives de la COMIFAC et adhérant au droit à l'alimentation élaborées en 2013	Rapports d'avancement du projet	

PRODUITS	<p><b>Composante A : Amélioration des cadres légaux, politiques et stratégies nationales de développement des PFNL</b></p> <p><u>Produit A.1</u> : Cadres légaux et politiques nationales sur les PFNL analysés</p> <p><u>Produit A.2</u> : Documents de vulgarisation des textes législatifs sur les PFNL et droit à l'alimentation disséminés</p> <p><u>Produit A.3</u> : Suggestions relatives aux articles à amender élaborées</p>	<p>A.1. Nombre de cadres légaux et politiques analysés</p> <p>A.2. Nombre de stratégies nationales élaborées</p> <p>A.3. Nombre de suggestions de textes</p>	<p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>A.1. Cinq (5) cadres légaux analysés en 2012</p> <p>A.2. Cinq (5) stratégies nationales élaborées en 2013</p> <p>A.3. Au moins cinq (5) suggestions de textes législatifs ou d'application sont soumises aux gouvernements pour améliorer le cadre légal en fin 2012</p>	<p>Liste des bénéficiaires et rapports d'activités</p> <p>Liste des bénéficiaires et rapports d'activités</p> <p>Liste des bénéficiaires et rapports d'activités</p>	<p><b>Indicateurs de risque</b> : Difficultés d'accès aux sites du projet; réticence des populations</p> <p><b>Stratégies d'atténuation</b> : Les sites locaux seront sélectionnés attentivement sur la base de la situation de la sécurité et de leur accessibilité ; sensibilisation des populations</p>
	<p><b>Composante B : Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion des PFNL</b></p> <p><u>Produit B.1</u> : Connaissances techniques, économiques et légales du Sous-Groupe de travail de la COMIFAC renforcées</p> <p><u>Produit B.2</u> : Comités consultatifs nationaux sur les PFNL créés</p> <p><u>Produit B.3</u> : Etudes de base conduites dans les sites pilotes du projet</p> <p><u>Produit B.4</u> : Communautés locales et autres acteurs des filières PFNL appuyés</p> <p><u>Produit B.5</u> : Activités prioritaires identifiées par les communautés locales réalisées</p> <p><u>Produit B.6</u> : Connaissances sur les PFNL renforcées</p>	<p>B.1. Nombre de séances de formation et d'activités sur le renforcement des connaissances</p> <p>B.2. Nombre de Comités Consultatifs Nationaux créés et opérationnels</p> <p>B.3. Nombre d'études de base conduites</p> <p>B.4. Nombre de communautés locales et d'acteurs des filières appuyés</p> <p>B.5. Nombre d'activités prioritaires réalisées</p> <p>B.6. Nombre de bourses d'études et de recherche</p>	<p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>B.1. Au moins 6 activités d'appui à la COMIFAC réalisées en 2013</p> <p>B.2. Cinq comités consultatifs nationaux sur les PFNL sont établis en fin 2012</p> <p>B.3. Dix études de base réalisées en fin 2012</p> <p>B.4. En 2013, au moins 10 PME/PPS sont créées dont 5 dirigées par des femmes et leurs capacités sont renforcées</p> <p>B.5. Deux ventes groupées par site pilote par an à partir de fin 2012</p> <p>B.6. Au moins 6 bourses d'étude et de recherche octroyées de 2012 à 2013</p>	<p>B.1. Comptes rendus des ateliers de formation et rapports d'activités</p> <p>B.2. Rapports d'activités</p> <p>B.3. Rapports des études et rapports d'activités</p> <p>B.4. Rapports d'activités</p> <p>B.5. Rapport d'activités</p> <p>B.6. Rapport d'activités</p>	<p><b>Indicateurs de risque</b> : Contraintes liées à la planification et l'organisation des activités et à la participation effective des bénéficiaires ; Conflits fonciers éventuels liés à une exploitation accrue des PFNL</p> <p><b>Stratégies d'atténuation</b> : Planification participative des activités avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le secteur PFN ; Sensibilisation, organisation des exploitants</p>

<p><b>Composante C : Vulgarisation et sensibilisation sur la gestion durable des PFNL</b></p> <p><u>Produit C.1</u> : Système d'information en place et opérationnel</p> <p><u>Produit C.2</u> : Evénements nationaux, régionaux et internationaux (foires, conférences, ventes groupées) organisées</p>	<p>C.1. Existence d'un système d'information dans les 10 pays membres de la COMIFAC</p>	0	<p>C.1. En 2014, les 10 pays membres de la COMIFAC ont reçu les informations sur les thèmes prioritaires des PFNL</p>	<p>C.1. Rapport d'activités</p>	<p><b>Indicateurs de risque</b> : Restrictions sur la diffusion des informations ; Contraintes liées aux difficultés de communication, de planification et d'organisation des événements</p> <p><b>Stratégies d'atténuation</b> : Sensibilisation préalable des acteurs ciblés y compris les administrations locales chargées de l'information et de l'organisation des événements de ce genre</p>
	<p>C.2. Nombre d'événements nationaux, régionaux et internationaux</p>	0	<p>C.2. Chaque année, au moins 10 événements (foires, ventes groupées, conférences) nationaux dans les cinq pays, 3 événements régionaux et 1 événement international</p>	<p>C.2. Rapports afférents aux événements, rapports d'activités</p>	
<p><b>Composante D : Gestion du projet</b></p> <p><u>Produit D.1</u> : Personnel du projet recruté et opérationnel</p> <p><u>Produit D.2</u> : Atelier de lancement organisé avec le secrétariat du FFBC</p> <p><u>Produit D.3</u> : Rapports semestriels fournis à temps</p> <p><u>Produit D.4</u> : Missions afférentes organisées à temps</p> <p><u>Produit D.5</u> : Audit annuel indépendant organisé à temps</p>	<p>D.1. Effectif du personnel à recruter</p> <p>D2. Nombre d'ateliers à organiser</p> <p>D3. Nombre de rapports à soumettre</p> <p>D4. Nombre de missions effectuées</p> <p>D5. Nombre d'audits annuels indépendants</p>	<p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>D1. Nombre d'agents recrutés en 2011</p> <p>D.2. Cinq (5) ateliers de lancement organisés en fin 2012 (1 pour chaque pays)</p> <p>D3. Deux rapports semestriels à fournir chaque année de 2012 à 2014</p> <p>D4. Une mission à mi-parcours réalisée en 2012 et une mission d'évaluation terminale réalisée en 2013</p> <p>D.5. Quatre audits indépendants réalisés de 2012 à 2014</p>	<p>D.1. Comptes rendus des interviews</p> <p>D.2. Compte-rendu d'organisation</p> <p>D.3. Rapports d'activités</p> <p>D.4. Rapport de mission</p> <p>D.5. Rapport d'audit</p>	<p><b>Indicateurs de risques</b> : Retards dans l'organisation ; ressources financières non disponibles à temps</p> <p><b>Stratégies d'atténuation</b> : Sensibilisation et information à temps des participants ; mobilisation des ressources financières à bonne date</p>

ACTIVITES CLES	COMPOSANTES	RESSOURCES
	<b>A. Amélioration des cadres légaux, politiques et stratégies nationales de développement des PFNL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des cadres légaux et politiques et intégration des Directives sous régionales PFNL et des principes du droit à l'alimentation dans les politiques et cadres législatifs régissant les PFNL</li> <li>Elaboration participative des stratégies nationales pour le développement des PFNL</li> <li>Appui à la mise en œuvre des activités prioritaires des stratégies pour le développement des PFNL Appui à la mise en œuvre des activités prioritaires des stratégies pour le développement des PFNL</li> </ul>	<b>Composante A : 1.004.854 Euros</b>
	<b>B. Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion des PFNL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des connaissances techniques, économiques et légales sur les PFNL du sous-groupe de travail de la COMIFAC et ses comités consultatifs nationaux</li> <li>Création et fonctionnement des comités consultatifs nationaux sur les PFNL</li> <li>Réalisation des études de base dans les sites pilotes du projet dans chaque pays</li> <li>Appui des communautés locales et autres acteurs des filières PFNL dans la gestion durable de ces produits</li> <li>Réalisation des activités prioritaires identifiées par les communautés locales lors des études de base</li> <li>Octroi de bourses d'études et de recherche</li> </ul>	<b>Composante B: 1.029.731 Euros</b>
	<b>C. Vulgarisation et sensibilisation sur la gestion durable des PFNL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Consolidation et vulgarisation des informations sur les thèmes prioritaires des PFNL</li> <li>Participation aux événements nationaux, régionaux et internationaux (réalisation de stands pour exposer les PFNL, distribution de brochures, de notes d'information, des rapports du projet ; exposés et présentations en plénière; sessions parallèles, etc.).</li> </ul>	<b>Composante C: 789.958 Euros</b>
	<b>D. Gestion du projet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Recrutement du personnel international et national et installation du projet</li> <li>Atelier de lancement et de planification des activités</li> <li>Elaboration des rapports d'avancements ;</li> <li>Evaluation à moyen-terme et évaluation finale</li> <li>Audit des comptes</li> </ul>	<b>Composante D: 660.199 Euros</b>

## CALENDRIER D'EXECUTION DU PROJET

N°	ACTIVITES	2011				2012				2013				2014				2015				
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
1	Approbation du don																					
2	Négociations																					
3	Premier décaissement																					
	<b>Amélioration des cadres légaux, politiques et stratégies nationales de développement des PFNL</b>																					
4	Appui des gouvernements dans l'analyse des cadres légaux et politiques des PFNL																					
5	Appui des gouvernements dans l'analyse des filières PFNL et l'élaboration participative des stratégies nationales pour le développement des PFNL																					
6	Appui à la mise en œuvre des activités prioritaires des stratégies pour le développement des PFNL																					
	<b>Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion des PFNL</b>																					
7	Renforcement des capacités techniques, économiques et légales sur les PFNL du sous-groupe de travail de la COMIFAC et ses comités consultatifs nationaux																					
8	Création et fonctionnement des comités consultatifs nationaux sur les PFNL																					
9	Conduite des études de base dans les sites pilotes du projet dans chaque pays																					
10	Appui des communautés locales et autres acteurs des filières PFNL dans la gestion durable de ces produits																					
11	Réalisation des activités prioritaires identifiées par les communautés locales lors des études de base																					
12	Octroi des bourses d'études aux étudiants des institutions de recherche																					
	<b>Vulgarisation, sensibilisation sur la gestion durable des PFNL</b>																					
13	Consolidation et vulgarisation des informations sur les thèmes prioritaires des PFNL																					
14	Participer aux événements nationaux, régionaux et internationaux																					
	<b>Gestion du projet</b>																					
15	Recrutement du personnel international, national et installation du projet																					
16	Atelier de lancement et de planification des activités annuelles, comités de pilotage régional et nationaux																					
17	Elaboration des rapports d'avancements																					
18	Evaluation à mi-parcours																					
19	Evaluation terminale																					
20	Audit des comptes																					
21	Dernier décaissement																					

# **RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BANQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LE PROJET RENFORCEMENT DE LA CONTRIBUTION DES PRODUITS FORESTIERS NON - LIGNEUX (PFNL) DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE**

## **I. ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION**

### **1.1. Liens du projet avec les stratégies et les objectifs régionaux et nationaux des pays**

1.1.1 Le projet contribuera à la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC qui résulte de la volonté politique des chefs d'Etats d'Afrique Centrale qui, lors du sommet de Yaoundé de Mars 1999, ont pris l'engagement de gérer les forêts d'Afrique Centrale de manière concertée et durable. Le Plan de Convergence de la COMIFAC met un accent particulier sur les produits forestiers non ligneux et leur importance dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Le projet apporte une contribution sur 8 des 10 axes stratégiques du Plan de Convergence à savoir: l'harmonisation des politiques forestières et fiscales, la connaissance des ressources ; la conservation de la diversité biologique ; la valorisation économique des filières bois, faune, PFNL et tourisme ; la création et le renforcement des petites et moyennes entreprises forestières et des ventes groupées des PFNL ; le renforcement des capacités, la participation des acteurs, l'information et la formation ; la Recherche-Développement ; et l'instauration de la coopération régionale et des partenariats.

1.1.2 Le projet contribuera en outre à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que les pays participant au projet ont adoptés, et particulièrement ceux relatifs à l'éradication de la pauvreté extrême et de la faim, la promotion de l'égalité des genres et la durabilité environnementale.

1.1.3 Le projet est conforme à plusieurs piliers des Documents de Stratégie Pays Axés sur les Résultats (DSPAR) des pays bénéficiaires. En effet, en ce qui concerne la Guinée Equatoriale, il s'agit du renforcement des capacités ; pour Sao Tomé-et-Principe, du renforcement de la sécurité alimentaire et des capacités institutionnelles ; pour le Tchad, de l'amélioration de l'environnement des affaires pour le secteur privé; pour le Burundi, le pilier concerné est la création d'emplois nouveaux ; tandis que pour le Rwanda, les piliers concernés sont le renforcement des capacités institutionnelles et le développement du secteur privé.

### **1.2. Justification de l'intervention de la Banque**

1.2.1 Le projet est conforme à la politique générale de la Banque relative à la protection de l'environnement et à la réduction de la pauvreté. Le projet est en outre en harmonie avec les domaines thématiques de concentration du FFBC, à savoir: la gestion forestière et l'appui aux pratiques durables ; le développement économique et les moyens de subsistance ; les avantages du marché du carbone et le paiement des services environnementaux et le suivi écologique et économique et données de référence.

1.2.2 L'intervention de la Banque se justifie en outre pour les raisons suivantes : (i) le projet utilisera une approche multi-acteurs pour améliorer les cadres légaux et les politiques y afférentes et pour développer des stratégies nationales et des plans d'action pour la promotion du secteur des PFNL en Afrique Centrale ; (ii) il mettra en place des comités consultatifs nationaux pour appuyer le sous- groupe de travail PFNL de la COMIFAC pour la mise en œuvre du Plan de Convergence dans chacun des pays; (iii) il augmentera la contribution des PFNL dans la lutte contre la pauvreté et dans l'amélioration de la sécurité alimentaire; et (iv) il mettra en œuvre des stratégies pour valoriser les filières des PFNL et développer les petites et moyennes entreprises forestières (PMEF), en mettant en place des Systèmes d'Information sur les Marchés (SIM), en organisant des ventes groupées pour les communautés forestières, et en développant d'autres stratégies de marketing des PFNL.

### **1.3. Coordination de l'aide**

1.3.1 **Burundi** : La coordination de l'aide se fait à travers le Comité National de Coordination de l'aide (CNCA) qui a été créé en 2005. Le CNCA a mis en place un plan d'action basé sur les résultats pour coordonner et évaluer les flux financiers de l'aide. Les consultations entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers pour améliorer la coordination de l'aide ont lieu sous les auspices du Groupe de coordination des partenaires. Toutes ces dispositions constituent des avancées notables dans l'établissement d'un mécanisme efficace pour une meilleure gestion et coordination de l'aide au Burundi.

1.3.2 **Rwanda** : La politique du Gouvernement rwandais en matière d'aide met l'accent sur la division du travail entre les donateurs, selon laquelle chaque donateur doit se concentrer sur un petit nombre de secteurs où il dispose d'avantages comparatifs. La Banque est un membre actif du Groupe de coordination des partenaires au développement (GCPD) et, actuellement, co-présidente du Groupe de travail sur le secteur de l'eau. Elle est également membre actif du Groupe sur l'harmonisation des appuis budgétaires des donateurs (GHAB) constitué de 7 partenaires au développement, à savoir la BAD, la Banque mondiale, le DfID, la Commission européenne, l'Allemagne, la Suède et les Pays-Bas. La Banque, à travers son bureau national RWFO, participe activement aux ensembles thématiques sur le secteur social, l'économie et la gouvernance ainsi qu'aux groupes de travail sectoriels sur la gestion des finances publiques, la gestion macroéconomique, l'énergie, le transport, l'agriculture, l'éducation, l'eau et l'assainissement.

1.3.3 **Guinée Equatoriale** : La coordination de l'aide par les structures nationales n'est pas effective comme en témoigne la discontinuité dans l'organisation des tables rondes depuis 1993. En septembre 1997, la conférence économique nationale a marqué le retour de la concertation nationale sur les politiques de développement. Cependant, les progrès réalisés à ce jour quant à la mise en œuvre des mesures d'ajustement internes préconisées par cette conférence sont limités. En dépit de la publication récente d'un rapport sur le bilan économique 2001, la capacité du Ministère de la Planification et du développement économique, chargé de la coordination du programme d'investissement, reste insuffisante pour s'acquitter de cette tâche. La Banque veillera à renforcer les capacités de ce ministère dans ce domaine.

1.3.4 **Sao Tome et Principe** : La coordination de l'aide assurée par le Ministère de la Planification et des Finances reste faible. La nécessité de coordination de l'aide par le gouvernement est un préalable indispensable à l'utilisation efficace des ressources qui deviennent de plus en plus rares. Un renforcement institutionnel est donc nécessaire. Dans ce contexte, le gouvernement envisage la définition d'un cadre institutionnel approprié de coordination et de planification de l'aide et renforce ses relations avec les bailleurs de fonds. La Banque devra fournir davantage d'efforts pour renforcer la coordination de ses interventions avec les institutions de Bretton Woods et certains bailleurs de fonds installés à Sao Tome par le renforcement de sa présence dans le pays.

1.3.5 **Tchad** : le Ministère de l'Economie et du Plan (MEP) joue le rôle d'interface entre le Gouvernement tchadien et les Partenaires Techniques et Financiers à travers la Direction Générale des Ressources Extérieures et de la Programmation (DGREP). Celle-ci assure la négociation, la mobilisation des ressources extérieures et la coordination de l'APD. Bien qu'il n'existe pas de mécanisme formel de coordination de l'aide en tant qu'espace de concertation régulière et structurée entre les PTF et le Gouvernement, des concertations thématiques ont lieu dans les domaines de la gouvernance et des infrastructures de base. Les donateurs organisent des concertations thématiques régulières pour harmoniser l'aide dans les domaines d'intérêt commun

1.3.6 Des actions concertées n'ayant pas encore été développées dans ces pays en faveur des PFNL, le projet établira durant le premier semestre d'activités un répertoire sous régional des initiatives et projets susceptibles de contribuer aux objectifs du projet. Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, président du comité de Pilotage du projet abrite en son sein le groupe de travail régional PFNL dont les missions visent à fédérer les initiatives en cours dans chaque pays. Ce groupe de travail sera donc mis à contribution pour identifier des synergies existantes, afin de permettre au projet de les capitaliser dans le cadre de la mise en œuvre du présent projet.

## **II. DESCRIPTION DU PROJET**

### **2.1 Objectifs du projet**

2.1.1 **L'objectif sectoriel** du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire des ménages dépendants des forêts, et notamment des groupes les plus vulnérables. Son **objectif spécifique est** de contribuer à la conservation et à la gestion durable des PFNL en Afrique Centrale, et plus spécifiquement en Guinée Equatoriale, au Tchad, au Rwanda, au Burundi et à Sao Tomé-et-Principe.

### **2.2 Composantes du projet**

2.2.1 Les activités du projet sont regroupées en 4 composantes qui sont brièvement décrites dans le tableau 2.1 suivant :

*Tableau 2.1: Composantes du projet*

N°	Nom de la composante	Coût estimatif de base (€) (hors imprévus)	Description des composantes
<b>A</b>	<b>Amélioration des cadres légaux, politiques et stratégies nationales des PFNL</b>	1 004 854	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des cadres légaux et politiques et intégration des Directives sous régionales PFNL et des principes du droit à l'alimentation dans les politiques et cadres législatifs régissant les PFNL</li> <li>• Elaboration participative des stratégies nationales pour le développement des PFNL</li> <li>• Appui à la mise en œuvre des activités prioritaires des stratégies pour le développement des PFNL Appui à la mise en œuvre des activités prioritaires des stratégies pour le développement des PFNL.</li> </ul>
<b>B</b>	<b>Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion des PFNL</b>	1 029 731	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des connaissances techniques, économiques et légales sur les PFNL du sous-groupe de travail de la COMIFAC et ses comités consultatifs nationaux</li> <li>• Création et fonctionnement des comités consultatifs nationaux sur les PFNL</li> <li>• Réalisation des études de base dans les sites pilotes du projet dans chaque pays</li> <li>• Appui des communautés locales et autres acteurs des filières PFNL dans la gestion durable de ces produits</li> <li>• Réalisation des activités prioritaires identifiées par les communautés locales lors des études de base</li> <li>• Octroi de bourses d'études et de recherche</li> </ul>
<b>C</b>	<b>Vulgarisation et sensibilisation sur la gestion durable des PFNL</b>	789 958	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolidation et vulgarisation des informations sur les thèmes prioritaires des PFNL</li> <li>• Participation aux événements nationaux, régionaux et internationaux (réalisation de stands pour exposer les PFNL, distribution de brochures, de notes d'information, des rapports du projet ; exposés et présentations en plénière; sessions parallèles, etc.).</li> </ul>
<b>D</b>	<b>Gestion du projet</b>	660 199	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement du personnel international et national ;</li> <li>• Atelier de lancement et de planification des activités ;</li> <li>• Elaboration des rapports d'avancement ;</li> <li>• Evaluation à moyen-terme et évaluation finale du projet ;</li> <li>• Audit des comptes</li> </ul>

## **2.3 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées**

2.3.1. La synthèse des solutions préconisées par rapport aux solutions étudiées, est présentée dans le tableau 2.2 ci-dessous indiqué

**Tableau 2.2 : Comparaison des solutions retenues et de substitution**

<b>Solution retenue</b>	<b>Solution étudiée</b>	<b>Causes du rejet</b>
<b>Les cadres légaux, des politiques et stratégies nationales des PFNL basées sur les directives de la COMIFAC sont améliorés</b>	<p>i) L'amélioration des cadres légaux et des politiques est focalisée sur la promotion du secteur privé des PFNL,</p> <p>ii) Les cadres légaux, politiques et stratégies sont améliorés sans tenir compte des Directives sous régionales de la COMIFAC</p>	<p>i) Occulte l'accès des populations aux PFNL à des fins de subsistance, de commercialisation et de conservation des ressources en PFNL.</p> <p>ii) L'axe 1 du Plan de Convergence de la COMIFAC recommande l'harmonisation des politiques forestières en Afrique Centrale en se fondant sur les Directives sous régionales pour le secteur des PFNL.</p>
<b>Les capacités de tous les acteurs impliqués dans la gestion des PFNL sont renforcées de manière participative</b>	<p>i) les activités de renforcement des capacités sont engagées sans des études de base reflétant les besoins des acteurs.</p> <p>ii) Les capacités des acteurs sont renforcées uniquement sur un niveau spécifique de la chaîne des valeurs des PFNL</p>	<p>i) Les études de base permettent d'acquérir des connaissances sur les caractéristiques locales et d'évaluer l'applicabilité des leçons meilleures techniques tirées des autres projets de la FAO sur les PFNL en Afrique Centrale ; elles permettent d'analyser et de définir la situation de référence pour le suivi des activités et l'évaluation du projet</p> <p>ii) L'approche des chaînes de valeur facilite le partenariat étroit entre les différents maillons d'une chaîne et leur intégration verticale et horizontale pour une meilleure efficacité de la fonction considérée. Elle met en relief le caractère novateur du projet</p>
<b>Les modes de gestion durable des PFNL sont vulgarisés et les acteurs impliqués dans tous les secteurs concernés sont sensibilisés</b>	Les informations sont disséminées seulement auprès des acteurs du secteur des PFNL concernés par le projet	Méconnaissance du rôle des PFNL dans la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la préservation de l'environnement
<b>Le projet est bien géré par une coordination régionale basée à Yaoundé et des coordinations nationales dans les pays concernés par le projet</b>	Les coordinations nationales sont seulement installées afin de minimiser les coûts opérationnels du projet	Une Coordination régionale est nécessaire pour effectuer les activités régionales et internationales du projet avec des coordinations nationales chargées de la gestion quotidienne du projet dans les pays. La décentralisation assouplit la gestion globale du projet

## 2.4 Type de projet

2.4.1 La présente opération est un projet pilote d'appui institutionnel multinational, destiné à aider les cinq pays qu'il couvre (Burundi, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao –Tomé et Príncipe, Tchad) à mettre en place des cadres réglementaires et des stratégies susceptibles d'améliorer la gestion des PFNL, afin que ceux-ci contribuent durablement à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Les activités du projet seront testées dans des sites pilotes qui seront choisies selon une approche participative, associant les acteurs du secteur forestier et ceux impliqués dans la sécurité alimentaire.

## 2.5 Coût du projet

2.5.1 Le coût total du projet est estimé à **3.589.587 €** hors taxes et hors douane. Les coûts ont été estimés dans la monnaie de chaque pays, puis convertis en Euro, car c'est la seule devise de financement du FFBC. Le résumé des coûts estimatifs par composante et par catégorie de dépenses est présenté dans les tableaux 2.3 et 2.4 ci-après. Le coût inclut des imprévus financiers d'un taux de 12%, qui ont été calculés sur la base d'une moyenne des taux d'inflation de la Guinée-Equatoriale, du Tchad, du Rwanda, du Burundi et de Sao Tome-et-Principe entre 2003 et 2010 :

*Tableau 2.3 : Résumé des coûts estimatifs par composante (en Euros)*

COMPOSANTES	Monnaie Locale		Devise		Total	% Devises
	FFBC	FAO	FFBC	FAO	FFBC+FAO	
Amélioration des cadres légaux, politiques et stratégies nationales des PFNL	648 129	0	278 200	78 525	1 004 854	36
Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion des PFNL	726 279	16 000	253 927	33 525	1 029 731	28
Vulgarisation et sensibilisation sur la gestion durable des PFNL	502 506	0	253 927	33 525	789 958	36
Gestion du projet	328 050	47 720	273 404	11 025	660 199	43
<b>Coût de base</b>	<b>2 204 965</b>	<b>63 720</b>	<b>1 059 457</b>	<b>156 600</b>	<b>3 484 742</b>	<b>35</b>
Imprévus	92 345	0	12 500	0	104 845	12
<b>Coût total</b>	<b>2 297 310</b>	<b>63 720</b>	<b>1 071 957</b>	<b>156 600</b>	<b>3 589 587</b>	<b>34</b>

*Tableau 2.4 : Résumé des coûts estimatifs par catégorie de dépenses (en Euros)*

CATEGORIES	M.L.		Devises		Total	% Devises
	FFBC	FAO	FFBC	FAO	FFBC+FAO	
Travaux	0	0	0	0	0	0
Biens	75 060	0	112 500	0	187 560	60
Services	394 700	0	80 250	112 500	587 450	33
Personnel	979 160	0	479 092	56 420	1 733 672	35
Coûts opérationnels	756 045	51 400	0	0	807445	0
Divers			387 615	0	387 615	100
<b>Coût de base</b>	<b>2 204 965</b>	<b>51 400</b>	<b>1 059 457</b>	<b>168 920</b>	<b>3 484 742</b>	<b>33</b>
Imprévus	92 345	0	12 500	0	104 845	12
<b>Coût total</b>	<b>2 297 310</b>	<b>51 400</b>	<b>1 071 957</b>	<b>168 920</b>	<b>3 589 587</b>	<b>35</b>

2.5.2 Le financement du projet sera assuré à hauteur de 3.369.267 euro, soit 93.5%, par le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) et à hauteur de 220.320 euro, soit 6,5%, par la FAO comme l'indique le tableau 2.5, ci-après.

*Tableau 2.5: Sources de financement selon les catégories de dépenses (en euros)*

Sources de financement	M.L.	Devises	Total	% Total
FFBC	2 297 310	1 071 957	3 369 267	93.5
FAO	51 400	168 920	220 320	6.5
<b>Coût total estimatif</b>	<b>2 348 710</b>	<b>1 240 877</b>	<b>3 589 587</b>	<b>100</b>

2.5.3 Le calendrier des dépenses se présente comme suit :

*Tableau 2.6 : Calendrier des dépenses par composante (en Euros)*

COMPOSANTES	Exercice 1		Exercice 2		Exercice 3		Total			% Coût total
	FFBC	FAO	FFBC	FAO	FFBC	FAO	FFBC	FAO	Total	
A	224,698	30,375	496,877	40,650	204,754	7,500	926,329	78,525	1,004,854	27.9
B	300,948	23,375	342,804	18,650	336,454	7,500	980,206	49,525	1,029,731	28.6
C	229,391	15,375	266,696	10,650	260,346	7,500	756,433	33,525	789,958	22.0
D	248,951	46,515	165,430	12,230	187,073	0	601,454	58,745	660,199	18.5
<b>Coût de base</b>	<b>1,003,988</b>	<b>115,640</b>	<b>1,271,806</b>	<b>82,180</b>	<b>988,628</b>	<b>22,500</b>	<b>3,264,422</b>	<b>220,320</b>	<b>3,484,742</b>	<b>97.0</b>
Imprévus	32,165	0	47,325	0	25,355	0	104,845	0	104,845	3.0
<b>Coût total</b>	<b>1,036,153</b>	<b>115,640</b>	<b>1,319,131</b>	<b>82,180</b>	<b>1,013,983</b>	<b>22,500</b>	<b>3,369,267</b>	<b>220,320</b>	<b>3,589,587</b>	<b>100.0</b>

2.5.4 Le taux des coûts de gestion du projet qui s'élève à 18% peut paraître a priori élevé ; mais il s'explique par le fait que les frais de gestion incluent non seulement les salaires du personnel, mais aussi les frais d'organisation des divers ateliers de formation, les frais d'impression et de distribution des rapports d'avancement, ainsi que des imprévus pour couvrir une éventuelle révision budgétaire en cours de projet.

## **2.6 Zone et bénéficiaires du projet**

2.6.1 Le projet interviendra dans cinq pays du Bassin du Congo, notamment Burundi, Guinée Equatoriale, Rwanda, Tchad et Sao Tomé-et-Principe, à la demande de la COMIFAC, dont ils sont membres. Dans chaque pays, le Ministère en charge de la gestion des PFNL identifiera deux sites pilotes seront choisis sur la base des critères principaux suivants :

- (i) Présence d'une forêt communautaire, d'une concession forestière ou d'une aire protégée;
- (ii) Degré d'accessibilité aux marchés (ruraux, semi-urbains, urbains);
- (iii) Importance des PFNL pour les populations (revenus, santé, emplois, consommation, filet de sécurité etc.);
- (iv) Présence de partenaires nationaux et/ou internationaux;
- (v) Expérience avec d'anciens projets ou programmes et situation sécuritaire.

2.6.2 Les bénéficiaires du projet sont globalement les communautés rurales des pays ciblés par le projet, et plus particulièrement les populations les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les populations autochtones (Pygmées) mais, plus généralement, le projet concerne toutes les populations qui souffrent d'insécurité alimentaire (38% au Tchad, 40% au Rwanda et 63% au Burundi). Les données statistiques pour la Guinée Equatoriale et Sao Tome et Principe seront disponibles ultérieurement à la suite des études que la FAO envisage de mener dans ces pays.

## **2.7 Approche participative pour l'identification, la conception et l'exécution du projet**

2.7.1 Le projet a été initié pendant l'atelier final du projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des PFNL » (FAO, GCP/RAF/398/GER) en juin 2008. Les représentants des ministères chargés des forêts, de la FAO, de la COMIFAC et de la GTZ, ainsi que des partenaires locaux et internationaux (ONG, organisations professionnelles) ont discuté les idées principales de ce projet. Le Conseil des ministres de la COMIFAC a encouragé la FAO à appuyer les Etats membres dans la mise en œuvre des « Directives sous régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique Centrale ».

2.7.2 L'intégration de ces Directives dans les législations nationales sera une activité fondamentale du présent projet. Ce sont sur ces bases que la proposition de projet a été élaborée par la FAO en collaboration avec les gouvernements concernés, la COMIFAC et les experts du FFBC. Une approche participative incluant tous les acteurs impliqués dans les filières des PFNL sera aussi utilisée pendant l'exécution du projet.

2.7.3 Les sites pilotes du projet seront identifiés d'une manière participative avant les études de base à réaliser en début de projet, les autorités administratives et les communautés locales seront rencontrées et sensibilisées pour recueillir leurs attentes et demander leurs engagements pour la réussite du projet. Les femmes et les peuples autochtones seront activement impliqués dans ce processus.

## **2.8 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet**

### **Burundi**

2.8.1 Le portefeuille de la Banque comprend 9 opérations pour un montant total de 64,91 millions d'UC. Le secteur social est dominant (31%), suivi de l'agriculture (20%), de l'eau (19%), des prêts multisectoriels (18%) et de l'énergie (12%). La performance du portefeuille est globalement satisfaisante avec une note de 2,3/3.

### **Rwanda**

2.8.2 Le portefeuille de la Banque inclut 14 opérations en cours et récemment approuvées. Le total des engagements au titre de ces opérations, net des annulations, s'élève à 508 millions d'UC. La plupart des opérations ont été financées dans le secteur des infrastructures (34,3 %) ; les opérations multisectorielles y compris l'appui budgétaire (26%) ; l'agriculture et l'environnement (20,2 %) et le secteur social (16 %). Les prêts au secteur privé représentent environ 4 % des engagements nets.

### **Guinée Equatoriale**

2.8.3 Le Groupe de la Banque a financé vingt (20) opérations pour un montant total de 63,42 millions d'UC. Le financement par les ressources du FAD s'élève à 56,20 millions d'UC et celui de la BAD atteint 7,2 millions d'UC. La répartition sectorielle montre une prédominance du secteur agricole avec 41,08% des ressources totales ; suivi du secteur social (21,62%), des transports (17,7%) et du multi-secteur (14,52%). L'évaluation globale du portefeuille n'est pas satisfaisante avec une note moyenne de 1,4.

### **Sao Tome et Principe**

2.8.4 La Banque a financé 22 opérations dont 12 projets dans les secteurs de la santé et de l'éducation, de l'Agriculture, des Transports et des Equipements collectifs, 5 études, 3 programmes d'ajustement structurel, 1 projet d'appui institutionnel et 1 projet d'assistance technique. Sur les 22 opérations, 18 sont déjà achevées. Le montant des engagements se chiffre à 92,43 millions d'UC. L'évaluation générale de la performance du portefeuille est de 2,02.

## **Tchad**

2.8.5 Au 30/06/2009, le portefeuille des opérations en cours de la Banque au Tchad comprend 10 opérations nationales et cinq opérations multinationales. Il est principalement dominé par le secteur de l'agriculture pour près de 56,46% du fait de la vocation essentiellement agro-pastorale du pays et par le secteur social pour 20,92%. Le secteur de l'eau et de l'assainissement représente 18,58% des engagements. Le multi-secteur arrive en dernière position avec 4,05% des engagements. Le portefeuille des opérations multinationales en cours comprend cinq projets qui totalisent un engagement net de 64,728 millions d'UC pour un taux de décaissement de 11,64%. La note globale d'évaluation du portefeuille est de 1,95.

2.8.6 Le présent projet tient compte des acquis de ces projets exécutés par la Banque.

### **2.9 Principaux indicateurs de performance**

2.9.1 Les principaux indicateurs de performance sont détaillés dans le cadre logique axé sur les résultats et comprennent entre autres : i) le taux d'augmentation de la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire des ménages ; ii) le taux d'augmentation du nombre de femmes impliquées dans les petites et moyennes entreprises forestières ; iii) le pourcentage de la population autochtone impliquée dans les activités du projet ; iv) le nombre de filières PFNL analysées ; v) le nombre de cadre légaux élaborés ; vi) le nombre de stratégies nationales pour le développement du secteur PFNL élaborées ; vii) le nombre de comités consultatifs nationaux mis en place ; viii) le nombre de système d'information sur les marchés développés ; ix) le nombre de ventes groupées organisées et ; x) le nombre de pépinières créées et le nombre de manuels élaborés. Ces indicateurs seront chiffrés et comparés au scénario de référence «sans projet», qui sera obtenu à la suite des études de base qui seront menées dans les sites pilotes choisis dans les différents pays.

## **III. FAISABILITE DU PROJET**

### **3.1 Performances économiques et financières**

3.1.1 Faisabilité technique: Au plan technique, le projet sera exécuté par la FAO qui est une agence spécialisée des Nations Unies dont le mandat consiste à améliorer les niveaux de nutrition, la productivité agricole et la qualité de vie des populations rurales et à contribuer à l'essor de l'économie mondiale.

3.1.2 Le concept du projet se base sur les expériences de la FAO dans la mise en œuvre de plusieurs autres projets du même type, financés par la FAO elle-même, le Gouvernement Allemand et l'Union Européenne, que la FAO exécute depuis 2005 dans plusieurs pays du Bassin du Congo, notamment le Cameroun, la République Démocratique du Congo, le Gabon, la République du Congo, la République Centrafricaine, et la Guinée Equatoriale. Ces projets ont permis à la FAO, à la COMIFAC et aux ministères en charge des forêts de clarifier les nombreux rôles que jouent les PFNL dans la réduction de la pauvreté, la gestion durable des forêts et la sécurité alimentaire, mais aussi de formuler des Directives sous régionales pour une gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique Centrale.

3.1.3 Rentabilité économique et financière: Ce projet étant un projet d'appui institutionnel et de renforcement des capacités, une analyse économique en termes de taux de rentabilité ne s'applique pas. En effet, les bénéfices directs et indirects d'un cadre légal et institutionnel amélioré, destiné à fournir des services qualitativement et quantitativement meilleurs aux populations locales pour l'obtention de titres d'exploitation des PFNL sont difficilement quantifiables (voir section 3.2). Toutefois, le projet générera des bénéfices tangibles, qui seront mesurés par rapport à la situation de référence « sans projet », qui sera reflétée dans les études de base à réaliser. Le projet devrait permettre d'augmenter les revenus des populations rurales vivant dans les sites pilotes d'au moins 50%. Avec le projet, le taux de sécurité alimentaire des ménages vivant dans les sites pilotes du projet devrait s'accroître de 25%. L'amélioration de la sécurité alimentaire pourra se faire à travers l'augmentation directe de la production des PFNL ou par l'achat de nourriture grâce aux revenus obtenus de la vente des PFNL.

## **3.2 Impact environnemental et social**

### **Environnement**

3.2.1 Le présent projet est classé dans la catégorie environnementale 3 de la Banque, et ne nécessite donc pas une étude d'impact détaillée, car ses effets sur l'environnement sont positifs. En effet, le projet débouchera sur une exploitation rationnelle des PFNL à travers la promotion de techniques de gestion durable, la domestication participative et la mise en place de pépinières écoles pour les communautés rurales, en vue de favoriser la production de plants améliorés et la création de plantations agro-forestières.

### **Changement climatique**

3.2.2 Une bonne gestion des PFNL, comme le préconise le projet, ne peut avoir qu'une incidence positive sur le climat. En effet, l'exploitation des PFNL pratiquée jusqu'à présent par les populations procède de méthodes relevant de la cueillette pour les besoins de l'autoconsommation familiale, plutôt que d'une exploitation à grande échelle. Le projet contribuera à rationaliser ce mode d'exploitation, en vulgarisant des techniques de gestion compatibles avec une préservation durable de la forêt tropicale humide en Afrique centrale. En outre, en permettant aux populations de disposer de revenus stables, le projet aidera à diminuer la pression qu'elles exercent sur les écosystèmes forestiers, en réduisant notamment l'exploitation des forêts pour le bois et son corollaire qui est la déforestation. En permettant de réduire la déforestation, le projet contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et donc, à la stabilisation du climat.

### **Social**

3.2.3 Le développement des petites et moyennes entreprises forestières (PMEF) et la valorisation des filières PFNL permettront la création d'emplois et une augmentation des revenus des bénéficiaires du projet, qui se traduiront par une réduction de la pauvreté. Ces retombées profiteront aussi aux populations autochtones vulnérables telles que les pygmées.

## **Genre**

3.2.4 Les femmes autant que les hommes bénéficieront des opportunités offertes par le projet. Cependant, pour ce qui est du développement entrepreneurial et de la commercialisation des PFNL, les femmes devraient en fait bénéficier plus que les hommes de ces activités, dans la mesure où en Afrique Centrale les femmes sont plus impliquées que les hommes dans le secteur des PFNL en général, et dans leur commercialisation, en particulier. Il est prévu la création de 10 PME/pays en 2013, dont 5 au moins (50%) seront gérées par des femmes. Au moins 6 bourses d'études seront octroyées entre 2012 et 2013.

## **Déplacement involontaire de population**

3.2.5 Le projet n'entraînera aucun déplacement involontaire de population. En effet, il ne s'agit pas de créer de nouvelles plantations forestières à grande échelle, qui empièteraient éventuellement sur les aires de cultures ou d'habitation et obligeraient les populations à se déplacer, mais il s'agit plutôt de mieux gérer le couvert végétal existant.

## **IV. EXECUTION**

### **4.1 Dispositions en matière d'exécution**

#### *Dispositions institutionnelles*

4.1.1 Le projet durera trois ans et son exécution sera assurée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les techniciens des représentations résidentes de la FAO participeront à la gestion quotidienne du projet en collaboration avec le coordonnateur régional et les coordonnateurs nationaux du projet. La FAO possède une longue expérience en Afrique centrale, notamment dans le cadre des projets TCP (« Technical Cooperation Programme »), en soutien au Secrétariat de la COMIFAC pour le développement de son Plan de Convergence.

4.1.2 Le projet collaborera étroitement avec le Secrétariat exécutif de la COMIFAC (Yaoundé, Cameroun) pour une mise en œuvre harmonieuse des activités. L'équipe de coordination du projet sera composée d'un coordonnateur régional, qui sera recruté à plein temps au niveau international, sur la base d'une liste restreinte, conformément aux procédures de la FAO, avec l'accord du FFBC. Le Coordonnateur régional sera assisté par: i) 05 coordonnateurs nationaux basés dans les pays couverts par le projet ; ii) 06 assistants administratifs dont : 05 basés au niveau des cinq pays et, 01 basé au niveau de la coordination régionale et ; iii) 01 spécialiste des ressources naturelles/PFNL. L'équipe de coordination régionale du projet sera basée dans les mêmes locaux que ceux utilisés par les projets GCP/RAF/408/EC et GCP/RAF/441/GER à Yaoundé. Cela améliorera nettement la collaboration et les synergies et permettra de réaliser des économies grâce au partage des structures, des expertises, du personnel et des équipements.

4.1.3 Dans chaque pays, un Coordonnateur national de projet (CNP) sera recruté conformément aux règles et procédures de la FAO. Le CNP supervisera les activités du projet dans le pays avec l'appui du Coordonnateur régional. Les Termes de référence de ces divers personnels seront préparés par la FAO et soumis au secrétariat du FFBC avant le démarrage du projet pour approbation.

4.1.4 Un Comité de pilotage régional (CPR) présidé par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et cinq Comités de pilotage nationaux (CPN) seront mis en place et se réuniront respectivement une fois et deux fois par an. Les termes de référence relatifs à l'organisation et au fonctionnement de ces comités de pilotage seront produits avant le démarrage du projet par la FAO et revus par la Banque. Ils auront pour responsabilités d'approuver les plans de travail (PTA) annuels, régionaux et nationaux, ainsi que les budgets y afférents, de donner des orientations techniques et opérationnelles pour une bonne mise en œuvre du projet, et de suivre l'avancement des activités régionales et nationales afin de s'assurer de leur synergie.

#### ***Dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services***

4.1.5 Toute acquisition de biens, travaux et services se fera conformément aux règles et procédures de la FAO. La FAO sera chargée des acquisitions des travaux, biens et, services tel que décrit dans le tableau en annexe 3.

#### ***Dispositions relatives aux décaissements :***

4.1.6 Pour recevoir les ressources du don, la FAO ouvrira un compte au nom du projet. Les décaissements se feront sous forme d'avances conformément à un programme de travail et budgets semestriels préalablement approuvés par le Secrétariat du FFBC. Chaque demande de décaissement d'une avance sera soumise au Secrétariat du FFBC pour approbation et couvrira une période maximale de six mois d'activités. Le réapprovisionnement du compte dédié au projet sera fait sur la base des demandes de la FAO après consommation d'au moins 50% de l'avance précédemment reçue et atteinte des objectifs du programme semestriel de travail. A ce sujet le Secrétariat du FFBC procédera à l'examen de l'atteinte des objectifs des différents programmes de travail semestriel.

#### ***Rapports financiers et d'audit***

4.1.7 La FAO soumettra au FFBC les rapports suivants : (i) rapports trimestriels et semestriels d'avancement, (ii) rapports financiers annuels, (iii) rapports des ateliers, (iv) rapport d'achèvement du projet qui sera présenté à la fin du projet ; et (vi) rapports annuels d'audits du compte du projet. Ces derniers rapports d'audit seront soumis régulièrement à la Banque au plus tard six mois après la clôture de l'exercice comptable.

## **4.2 Suivi-évaluation du projet**

4.2.1 Le suivi-évaluation est une fonction managériale importante permettant de s'assurer que le projet est exécuté selon son plan d'opérations. Les résultats des études de référence qui seront menées au début du projet dans les sites pilotes formeront la base de l'évaluation des activités locales et du niveau d'atteinte des objectifs. Un accent particulier devra être mis sur le suivi quantitatif des marchés des PFNL, afin d'éviter un engorgement de ces marchés et une baisse des prix qui entraîneraient, l'effet inverse de celui escompté (diminution des revenus des ménages). Le cadre logique définit des indicateurs pour les objectifs et les résultats, afin d'évaluer annuellement la performance du projet. La planification et le contrôle des activités seront effectués à travers les plans de travail annuels (PTA) nationaux et régionaux. L'élaboration des rapports trimestriels et semestriels et leur soumission au FFBC permettront une révision des PTA basée sur le suivi mensuel des activités planifiées.

4.2.2 Les Comités de pilotage aux niveaux régional et national vérifieront les résultats du projet pour s'assurer que ce dernier ne dévie pas de ses objectifs. Le suivi - évaluation par l'équipe du projet sera appuyé par l'Unité technique principale et les fonctionnaires chargés des forêts dans les Bureaux sous régionaux de la FAO pour l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Est, et par le Bureau régional pour l'Afrique de la FAO.

4.2.3 Le projet sera supervisé annuellement par le Secrétariat du FFBC en collaboration avec les bureaux extérieurs de la Banque dans les différents pays du projet. Ces missions de supervision et de revue examineront : l'état des réalisations sur le terrain, le niveau des résultats atteints par rapport à ceux escomptés. A l'issue de chaque mission, des orientations et recommandations seront adressées à la coordination du projet pour une meilleure efficacité dans la gestion du projet.

4.2.4 A la fin du projet, la FAO rédigera un rapport d'achèvement qu'il soumettra au Secrétariat du FFBC. Une autre mission d'évaluation terminale sera effectuée par la FAO pour établir les réalisations et performances effectives du projet et tirer les enseignements qui serviront à enrichir le répertoire des meilleures pratiques opérationnelles de la FAO et des autres partenaires du secteur des PFNL.

### **4.3 Gouvernance**

4.3.1 En Afrique Centrale, la bonne gouvernance constitue un défi majeur, mais les pays se sont engagés à améliorer l'environnement des affaires, pour attirer les investissements et financements du secteur privé en faveur des projets du secteur des PFNL. Un pays comme le Rwanda a fait des progrès remarquables au cours des dernières années. Le projet apportera une assistance technique aux gouvernements des différents pays, afin qu'ils intègrent le droit à l'alimentation et les « Directives sous régionales relatives à la gestion durable des produits forestiers non-ligneux d'origine végétale en Afrique Centrale » adoptées par la COMIFAC dans leurs politiques et cadres législatifs régissant l'utilisation et la commercialisation des PFNL. Cela améliorera la gouvernance dans le secteur forestier. Les profils de gouvernance et les DSP établis par la Banque permettent de constater les résultats suivants :

4.3.2 **Burundi** : Des progrès notables ont été enregistrés au niveau des projets en cours d'exécution pour améliorer la transparence dans la gestion des ressources financières publiques en général, dans le système d'acquisition des biens et services et dans la correction des faiblesses institutionnelles. Ces efforts devront cependant être consolidés.

4.3.3 **RGE** : La RGE continue d'être confrontée à un problème de transparence dans la gestion des ressources publiques, de responsabilisation et de corruption dans le secteur public qui le classe en deçà de la moyenne africaine. Des lacunes sont ainsi relevées au niveau plus global en rapport avec : (i) les règles de comptabilité publique ; (ii) le processus budgétaire et d'ordonnancement des dépenses ; (iii) des corps de contrôle ; et (iv) les procédures de passation des marchés publics. En outre, l'absence de procédures et d'outils de gestion permettant de contrôler les dépenses limite l'efficacité des ressources publiques. Les efforts en cours pour améliorer la situation doivent être poursuivis et consolidés.

4.3.4 **Rwanda** : L'évaluation conjointe gouvernement/partenaires au développement fait ressortir les grands progrès accomplis depuis le génocide de 1996 dans le domaine de la gouvernance économique et financière ; mais des efforts importants doivent être réalisés en matière d'équité (« gouverner équitablement »), d'efficacité des pouvoirs publics et d'amélioration du climat des affaires afin d'encourager les investissements.

4.4.5 **STP** : Malgré les efforts notoires accomplis, l'instabilité gouvernementale et les faibles capacités économiques du pays constituent une contrainte importante au bon fonctionnement des institutions. Conscient de cette situation, le gouvernement a adopté des textes et pris des mesures qui permettront d'améliorer progressivement le cadre et les performances en matière de gestion des finances publiques.

4.3.6 **Tchad** : Il convient de souligner les efforts déjà fournis par le Gouvernement, notamment l'adoption des budgets programmes, l'audit des marchés publics et la mise en place d'un cadre de contrôle de l'utilisation des revenus pétroliers. Cependant, de nombreuses lacunes subsistent encore et, ce, malgré les progrès accomplis. Il en est ainsi de la non- maîtrise du circuit de la dépense, de la transparence insuffisante des marchés publics et du manque de suivi des contrôles effectués. Il faut donc poursuivre les efforts pour un meilleur contrôle des ressources publiques et de l'utilisation des revenus pétroliers.

#### **4.4 Durabilité**

4.4.1 Le projet vise à intégrer les Directives sous régionales de la COMIFAC et les principes du droit à l'alimentation dans les législations et stratégies nationales et à élaborer des stratégies de développement du secteur PFNL. Ces processus participatifs inclusifs concerneront à la fois les gouvernements, la société civile et la population locale. L'adaptation des cadres légaux et politiques formera la base pour une amélioration durable, à long terme, des conditions régissant le secteur des PFNL.

4.4.2 Le renforcement des capacités au niveau régional, national et local et la promotion des meilleures pratiques constitueront la clé de voute de l'appropriation par les bénéficiaires et les parties- prenantes des activités du projet. La plus- valeur qu'ils tireront de leurs activités grâce au projet leur permettra de prendre en charge les coûts afférents à la poursuite de leurs activités au-delà de la fin du financement du projet.

4.4.3 Dans chaque pays, la mise en œuvre des activités nationales sera effectuée par le binôme composé du point focal national, qui sera désigné par le ministère en charge des forêts, et du coordonnateur national du projet pour s'assurer de l'ancrage direct du projet dans les agences gouvernementales. De même, l'appui du projet au sous-groupe de travail PFNL de la COMIFAC concernera aussi les pays à travers la création des comités consultatifs nationaux, qui permettront un ancrage stable et permanent du sous-groupe au niveau national.

#### **4.5 Gestion des risques**

4.5.1 Les principaux risques afférents à l'exécution du projet et leurs mesures d'atténuation sont indiqués dans le cadre logique du projet. Parmi ceux-ci, on peut noter : i) le manque d'engagement des institutions nationales impliquées dans la gestion des PFNL et la sécurité alimentaire, ii) le manque d'implication des bénéficiaires et parties prenantes pour des raisons imprévues, iii) la difficulté d'accès aux sites de projet à cause de la réticence des populations cibles et, iv) la restriction à la diffusion des informations..

4.5.2 En guise de mesures d'atténuations, le projet propose : i) la sensibilisation sur l'intérêt de la synergie et d'une collaboration entre institutions, ii) la conception participative des cadres légaux et stratégies, sensibilisation des bénéficiaires et parties prenantes, iii) la sélection de sites se fera de manière attentive sur la base de la situation sécuritaire et du niveau d'accessibilité sur ces sites et , iv) la sensibilisation préalable des acteurs ciblés y compris les administrations locales chargées de l'information et de l'organisation des événements de ce genre.

## **4.6 Développement des connaissances**

4.6.1 Le projet contribuera à améliorer les connaissances sur les filières des produits forestiers non ligneux et leur contribution à la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations dépendantes des forêts et la préservation de la biodiversité dans le Bassin du Congo.

4.6.2 Le projet soutiendra le renforcement des capacités et les efforts de formation du personnel des institutions comme le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et des gouvernements au niveau régional, national et local par des séminaires et autres voyages d'études. Sur les sites pilotes, les capacités des petites et moyennes entreprises seront renforcées sur des thèmes tels que les mécanismes relatifs à l'amélioration de la valeur ajoutée, le marketing, la transformation et la gestion durable des PFNL.

4.6.3 Le projet revêt des aspects novateurs, et notamment l'approche multi-acteurs pour l'amélioration des cadres légaux, des politiques et stratégies nationales en vue de la promotion du secteur des PFNL en Afrique Centrale. Une des innovations importantes du projet consistera à assister les gouvernements pour une adaptation de leurs législations nationales en faveur d'une gestion durable des PFNL et de la création d'un environnement favorable aux petites et moyennes entreprises forestières. Le projet permettra aussi de mieux appréhender la diversité biologique du Bassin du Congo.

## **V. CADRE JURIDIQUE**

### **5.1 Instrument légal**

5.1.1 Le cadre légal du présent projet est un protocole d'accord de don entre la Banque et la FAO, qui est l'agence du système des Nations Unies chargée de l'exécution du présent projet. Ce document comprendra les termes et conditions du don

### **5.2 Conditions associées à l'intervention du FFBC**

5.2.1 L'intervention du FFBC est sujette à la réalisation des conditions particulières suivantes :

#### *A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur du don*

5.2.2 L'entrée en vigueur du Protocole de don est subordonnée à sa signature par la FAO et la Banque.

#### *B. Conditions préalables au premier décaissement*

5.2.3 Le premier décaissement des ressources du don seront subordonnées à la satisfaction par le donataire des conditions spécifiques suivantes :

- (i) Fournir la preuve de l'ouverture d'un compte du projet destiné à recevoir les ressources du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) (paragraphe 4.1.6).
- (ii) Fournir la preuve du recrutement du coordonnateur régional du projet après accord du FFBC (paragraphe 4.1.2).

### **5.3 Conformité avec les politiques de la Banque**

5.3.1 Le projet est conforme aux objectifs du FFBC et aux politiques applicables de la Banque, notamment : (i) à la stratégie à moyen terme de la Banque 2008-2012, et (ii) à la politique environnementale de la Banque.

## **VI. RECOMMANDATION**

Au regard de ce qui précède, il est recommandé d'accorder un don du FFBC n'excédant pas **3,37 millions d'Euros** à la FAO qui servira à la réalisation du projet tel que conçu et décrit dans le présent rapport et sera subordonné aux conditions spécifiées dans le Protocole d'Accord de Don.

**Annexe 1 : Carte de la zone du projet (sites à déterminer de manière participative)**



## Annexe 2: Tableaux récapitulatifs des coûts estimatifs du projet

### Annexe 2 (1/3) : Coûts estimatifs par composante et par activité en M.L. et Devises (en EURO)

No	Composantes et activités	M.L.		Devises			Total	
		FFBC	FAO	FFBC	FAO	FFBC	FAO	Total
<b>1</b>	<b>Amélioration des cadres légaux, politiques et stratégies nationales des PFNL</b>							
1.1	Analyse et amélioration des cadres légaux et politiques	266,010	0	108,915	56,175	374,925	56,175	431,100
1.2	Elaboration participative des stratégies PFNL	269,310	0	84,642	11,175	353,952	11,175	365,127
1.3	Appuyer la mise en œuvre des activités prioritaires des stratégies PFNL	112,810	0	84,642	11,175	197,452	11,175	208,627
	<b>Total partiel</b>	<b>648,129</b>	<b>0</b>	<b>278,200</b>	<b>78,525</b>	<b>926,329</b>	<b>78,525</b>	<b>1,004,854</b>
<b>2</b>	<b>Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion des PFNL</b>							
2.1	Renforcer les connaissances techniques, économiques et légales sur les PFNL du sous-groupe de travail sur les PFNL de la COMIFAC	139,957	16,000	63,482	8,381	203,439	24,381	227,820
2.2	Octroyer des bourses d'études et de recherche	152,107	0	63,482	8,381	215,589	8,381	223,970
2.3	Mener des études de base	161,607	0	63,482	8,381	225,089	8,381	233,470
2.4	Renforcer les capacités des communautés locales	272,607	0	63,482	8,381	336,089	8,381	344,470
	<b>Total partiel</b>	<b>726,279</b>	<b>16,000</b>	<b>253,927</b>	<b>33,525</b>	<b>980,206</b>	<b>49,525</b>	<b>1,029,731</b>
<b>3</b>	<b>Vulgarisation et sensibilisation sur la gestion durable des PFNL</b>							
3.1	Consolider et diffuser des informations sur les thèmes prioritaires du projet	271,192	0	126,963	16,763	398,155	16,763	414,917
3.2	Participer aux événements nationaux, régionaux et internat.	231,315	0	126,963	16,763	358,278	16,763	375,041
	<b>Total partiel</b>	<b>502,506</b>	<b>0</b>	<b>253,927</b>	<b>33,525</b>	<b>756,433</b>	<b>33,525</b>	<b>789,958</b>
<b>4</b>	<b>Gestion du projet</b>							
4.1	Recrutement du personnel internat./nat. et installation du projet	75,258	9,544	131,881	2,205	207,139	11,749	218,888
4.2	Ateliers de planification des activités annuelles, comités de pilotage	117,198	9,544	19,381	2,205	136,579	11,749	148,328
4.3	Elaboration des rapports d'avancements	45,198	9,544	19,381	2,205	64,579	11,749	76,328
4.4	Evaluation à moyen-terme et évaluation finale	45,198	9,544	83,381	2,205	128,579	11,749	140,328
4.5	Révision budgétaire (plus selon les besoins)	45,198	9,544	19,381	2,205	64,579	11,749	76,328
	<b>Total partiel</b>	<b>328,050</b>	<b>47,720</b>	<b>273,404</b>	<b>11,025</b>	<b>601,454</b>	<b>58,745</b>	<b>660,199</b>
	<b>Coût de base</b>	<b>2,204,965</b>	<b>63,720</b>	<b>1,059,457</b>	<b>156,600</b>	<b>3,264,422</b>	<b>220,320</b>	<b>3,484,742</b>
	<b>Imprévus</b>	92,345	0	12,500	0	104,845	0	104,845
	<b>Coût total</b>	<b>2,297,310</b>	<b>63,720</b>	<b>1,071,957</b>	<b>156,600</b>	<b>3,369,267</b>	<b>220,320</b>	<b>3,589,587</b>

**Annexe 2 (2/3) : Coûts estimatifs par composante et par activités, en M.L et Devises**

No	Composantes et activités	Exercice 1		Exercice 2		Exercice 3		Total		
		FFBC	FAO	FFBC	FAO	FFBC	FAO	FFBC	FAO	TOTAL
<b>1 Amélioration des cadres légaux, politiques et stratégies nationales des PFNL</b>										
1.1	Analyse et amélioration des cadres légaux et pol.	85,033	20,125	221,641	33,550	68,251	2,500	374,925	56,175	431,100
1.2	Elaboration participative des stratégies PFNL	80,833	5,125	204,868	3,550	68,251	2,500	353,952	11,175	365,127
1.3	Appuyer la mise en œuvre des activités prioritaires des stratégies PFNL	58,833	5,125	70,368	3,550	68,251	2,500	197,452	11,175	208,627
	<b>Total partiel</b>	<b>224,698</b>	<b>30,375</b>	<b>496,877</b>	<b>40,650</b>	<b>204,754</b>	<b>7,500</b>	<b>926,329</b>	<b>78,525</b>	<b>1,004,854</b>
<b>2 Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion des PFNL</b>										
2.1	Renforcer les connaissances techniques, économiques et légales sur les PFNL du sous-groupe de travail sur les PFNL de la COMIFAC	58,075	11,844	73,476	10,663	71,889	1,875	203,439	24,381	227,820
2.2	Octroyer des bourses d'études et de recherche	66,625	3,844	75,276	2,663	73,689	1,875	215,589	8,381	223,970
2.3	Mener des études de base	121,125	3,844	52,776	2,663	51,189	1,875	225,089	8,381	233,470
2.4	Renforcer les capacités des communautés locales	55,125	3,844	141,276	2,663	139,689	1,875	336,089	8,381	344,470
	<b>Total partiel</b>	<b>300,948</b>	<b>23,375</b>	<b>342,804</b>	<b>18,650</b>	<b>336,454</b>	<b>7,500</b>	<b>980,206</b>	<b>49,525</b>	<b>1,029,731</b>
<b>3 Vulgarisation et sensibilisation sur la gestion durable des PFNL</b>										
3.1	Consolider et diffuser des informations sur les thèmes prioritaires du projet	122,241	7,688	139,544	5,325	136,369	3,750	398,155	16,763	414,917
3.2	Participer aux événements nationaux, régionaux et internationaux <sup>1</sup>	107,149	7,688	127,152	5,325	123,977	3,750	358,278	16,763	375,041
	<b>Total partiel</b>	<b>229,391</b>	<b>15,375</b>	<b>266,696</b>	<b>10,650</b>	<b>260,346</b>	<b>7,500</b>	<b>756,433</b>	<b>33,525</b>	<b>789,958</b>
<b>4 Gestion du projet</b>										
4.1	Recrutement du personnel international, national et installation du projet	158,078	9,303	25,246	2,446	23,815	0	207,139	11,749	218,888
4.2	Ateliers de planification des activités annuelles, comités de pilotage	36,218	9,303	40,546	2,446	59,815	0	136,579	11,749	148,328
4.3	Elaboration des rapports d'avancements	18,218	9,303	22,546	2,446	23,815	0	64,579	11,749	76,328
4.4	Evaluation à moyen-terme et évaluation finale	18,218	9,303	54,546	2,446	55,815	0	128,579	11,749	140,328
4.5	Révision budgétaire (plus selon les besoins)	18,218	9,303	22,546	2,446	23,815	0	64,579	11,749	76,328
	<b>Total partiel</b>	<b>248,951</b>	<b>46,515</b>	<b>165,430</b>	<b>12,230</b>	<b>187,073</b>	<b>0</b>	<b>601,454</b>	<b>58,745</b>	<b>660,199</b>
	<b>Coût de base</b>	<b>1,003,988</b>	<b>115,640</b>	<b>1,271,806</b>	<b>82,180</b>	<b>988,628</b>	<b>22,500</b>	<b>3,264,422</b>	<b>220,320</b>	<b>3,484,742</b>
	Imprévus	32,165	0	47,325	0	25,355	0	104,845	0	104,845
	<b>Coût total</b>	<b>1,036,153</b>	<b>115,640</b>	<b>1,319,131</b>	<b>82,180</b>	<b>1,013,983</b>	<b>22,500</b>	<b>3,369,267</b>	<b>220,320</b>	<b>3,589,587</b>

**Annexe 2 (3/3) : Coûts du projet par catégories en M.L. et Devises (en EURO)**

No.	CATEGORIES		Année 1	Année 2	Année 3	M.L.	Devises	Total
1	Travaux							
	<b>Total partiel</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
2	Biens							
2.1	Véhicules 4x4		112,500	0	0	0	112,500	112,500
2.2	Equipement des bureaux		5,400	2,700	0	8,100	0	8,100
2.3	Ordinateurs avec accessoires		11,700	0	0	11,700	0	11,700
2.4	Projecteur LCD		3,780	0	0	3,780	0	3,780
2.5	Photocopieuse		3,780	0	0	3,780	0	3,780
2.6	Imprimante		1,620	0	0	1,620	0	1,620
2.7	Scanneur		540	0	0	540	0	540
2.8	Appareils photo		540	0	0	540	0	540
2.9	Matériel de récolte/ transformation/ stockage		0	22,500	22,500	45,000	0	45,000
	<b>Total partiel</b>		<b>139,860</b>	<b>25,200</b>	<b>22,500</b>	<b>75,060</b>	<b>112,500</b>	<b>187,560</b>
3	Services							
3.1	Consultants court terme		40,700	56,000	12,000	84,700	24,000	108,700
3.2	Protocoles d'accords/ Conventions avec différents partenaires		118,000	96,000	96,000	310,000	0	310,000
3.3	Services FAO (Soutien technique de la LTU (Unité Technique Chef de file) et de l'Unité Légale)	FFBC	18,750	26,250	11,250	0	56,250	56,250
		FAO	37,500	52,500	22,500	0	112,500	112,500
	<b>Total partiel</b>		<b>214,950</b>	<b>230,750</b>	<b>141,750</b>	<b>394,700</b>	<b>192,750</b>	<b>587,450</b>
4	Personnel	FFBC	417,849	515,872	524,530	979,160	479,092	1,458,252
		FAO	40,740	15,680	0	0	56,420	56,420
5	Coûts opérationnels	FFBC	149,625	400,725	205,695	756,045	0	756,045
		FAO	37,400	14,000	0	51,400	0	51,400
6	Frais divers de gestion		119,203	151,758	116,653	0	387,615	387,615
	<b>Total partiel (4 à 6)</b>		<b>764,818</b>	<b>1,098,036</b>	<b>846,878</b>	<b>1,786,605</b>	<b>923,127</b>	<b>2,709,732</b>
	<b>Coût de base</b>		<b>1,119,628</b>	<b>1,353,986</b>	<b>1,011,128</b>	<b>2,256,365</b>	<b>1,228,377</b>	<b>3,484,742</b>
	Imprévu		32,165	47,325	25,355	92,345	12,500	104,845
	<b>Coût total</b>		<b>1,151,793</b>	<b>1,401,311</b>	<b>1,036,483</b>	<b>2,348,710</b>	<b>1,240,877</b>	<b>3,589,587</b>

## Annexe 3 (1/3) : DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACQUISITION DES TRAVAUX, BIENS ET SERVICES

### Récapitulatif des modes de passation des marchés en Euro

Catégories des dépenses	Consultation des fournisseurs	Liste restreinte	Autres*	Non financé par CBFF (Fin. FAO)	Total
<b>1. Travaux</b>					0
<b>Total partiel</b>					<b>0</b>
<b>2. Biens</b>					
2.1 Véhicules 4x4	112 500 [112 500]				112 500 [112 500]
2.2 Equipement des bureaux	8 100 [8 100]				8 100 [8 100]
2.3 Ordinateurs avec accessoires	11 700 [11 700]				11 700 [11 700]
2.4 Projecteur LCD	3 780 [3 780]				3 780 [3 780]
2.5 Photocopieuse	3 780 [3 780]				3 780 [3 780]
2.6 Imprimante	1 620 [1 620]				1 620[1 620 ]
2.7 Scanneur	540 [540]				540 [540]
2.8 Appareils photo	540 [540]				540 [540]
2.9 Matériel de récolte/ transformation/stockage	45 000 [45 000]				45 000 [45 000]
<b>Total partiel 2</b>	<b>187 560</b> <b>[187 560]</b>				<b>187 560</b> <b>[187 560]</b>
<b>3. Services</b>					
3.1 Consultants court terme		108 700 [108 700]			108 700 [108 700]
3.2 Protocoles d'accords/Conventions avec les différents partenaires		310 000 [310 000]			310 000 [310 000]
3.3 Services FAO (Soutien technique de la LTU (Unité Technique Chef de File) et de l'Unité Légale			56 250 [56 250]	112 500	168 750 [56 250]
<b>Total partiel 3</b>		<b>418 700</b> <b>[418 700]</b>	<b>56 250</b> <b>[56 250]</b>	<b>112 500</b>	<b>587 450</b> <b>[474 950]</b>
<b>4. Fonctionnement</b>					
<b>4.1. Personnel</b>			1 458 252 [1 458 252]	56 420	1 514 672 [1 458 252]
<b>4.2 Coûts opérationnels (1)</b>			756 045 [756 045]	51 400	807445 [756 045]
<b>4.3 Coût opérationnels (2)</b>			387 615 [387 615]		387 615 [387 615]
<b>Total partiel 4</b>			<b>2 601 912</b> <b>[2 601 912]</b>	<b>107 820</b>	<b>2 709 732</b> <b>[2 601 912]</b>
<b>Coût de base</b>	<b>187 560</b> <b>[187 560]</b>	<b>418 700</b> <b>[418 700]</b>	<b>2 658 162</b> <b>2 658 162</b>	<b>220 320</b>	<b>3 484 742</b> <b>[3 264 422]</b>
Imprévus	20 840 [20 840]	0	84 005 [84 005]		104 845 [104 845]
<b>Total Général</b>	<b>208 .400</b> <b>[208 400]</b>	<b>418 700</b> <b>[418 700]</b>	<b>2 742 167</b> <b>[2 742 167]</b>	<b>220 320</b>	<b>3 589 587</b> <b>[3 369 267]</b>

“Autres” fait référence aux marchés de gré à gré

\* Les chiffres en crochets [] sont les montants financés par le FFBC

### **Annexe 3 (2/3)**

3.1 Toute acquisition de biens, travaux et services financés au titre du fonds FFBC se fera conformément aux règles et procédure de la FAO.

3.2 **Biens**: Les marchés de biens pour un marché total estimé à 208 400 euros comprenant 5 véhicules (pick-up double cabine) pour les 5 pays (un véhicule par pays ou 22 500 euros par marché), des équipements de bureaux (8100 euros), des ordinateurs avec accessoires (3780 euros), des photocopieuses (3780 euros), 1 lot regroupant des scanners (540 euros), des imprimantes (1620 euros) et des appareils photos (540 euros), ainsi que l'impression de documents et de matériels didactiques pour un montant de 90.000 euros seront acquis selon la consultation de fournisseurs à l'échelle nationale.

3.3 **Services**: L'acquisition des services de consultants sera effectuée par les listes restreintes et la sélection sera basée sur la qualité et le coût. Les contrats pour les études pour un montant total d'environ 220 000 euros qui incluent : (i) les études de base pour un montant de 77 000 euros qui seront réalisées dans dix (10) sites choisis de manière participative (2 sites/pays) par des ONG locales ou Consultant individuel local, lesquels seront sélectionnés au niveau national à raison d'une ONG ou Consultant par pays, ce qui correspond en moyenne à 7.700 euros par site ou 15.400 euros/ONG/Consultant. (ii) l'appui aux communautés locales pour un coût global de 143.000 euros, notamment en matière de formation sur la domestication des PFNL, les techniques de récolte, de conservation, de séchage et de transformation, les ventes groupées, le système d'information sur les marchés (SIM).

Les services des consultants individuels à court terme pour un montant de 108.700 euros seront acquis selon la procédure de recrutement de consultant individuel. Ces consultants sont : i) un consultant international et un consultant régional/national pour l'évaluation à moyen terme et finale du projet pour 24 000 euros, ii) des consultants nationaux pour appuyer les gouvernements dans l'analyse des cadres légaux et politiques pour un montant de 40.700 euros et iii) des consultants nationaux pour appuyer les gouvernements dans l'analyse des principales filières de commercialisation des PFNL pour un montant de 44.000 euros.

Les frais divers de gestion de la FAO intègrent les coûts d'appui liés à l'exécution du projet. Les taux standards appliqués par la FAO varient entre 7% et 13%, en fonction de la nature du projet. Dans le cas particulier de ce projet, ces frais se montent à 11,5% et couvriront les coûts relatifs à la gestion des ressources financières et des ressources humaines. La FAO a un avantage comparatif en matière de PFNL et joue un rôle primordial en Afrique Centrale. Les différents services, basés à Rome, fourniront un appui régulier pour garantir la qualité des services qui seront rendus par le projet aussi bien sur le plan de la gestion durable et la valorisation des PFNL (LTU), que sur la plan de l'amélioration des cadres légaux, l'internalisation des Directives de la COMIFAC sur les PFNL et l'élaboration des stratégies nationales (Unité légale) et le droit à l'alimentation (Equipe DAA) (montant de ces services : 56 250 euros financé par le FFBC plus 112 500 euros en contrepartie de la FAO).

Pour les contrats dont l'équivalent en Euro est estimé à moins de 200.000 UC attribués à des cabinets de consultants et de 50.000 UC attribués à des consultants individuels, la FAO peut limiter la publication de l'avis à manifestation d'intérêt aux journaux nationaux et régionaux. Cependant, tout consultant éligible, qu'il soit régional ou pas, qui souhaite fournir les services sollicités peut exprimer son intention de figurer sur la liste restreinte. Pour les contrats dont l'équivalent en euro est estimé à plus de 200.000 UC pour les cabinets de consultants et de 50.000 UC pour les consultants individuels, l'avis à manifestation d'intérêt devra l'objet d'une grande publicité à l'échelon international.

### **Annexe 3 (3/3)**

3.4 ***Divers Fonctionnement:*** L'acquisition des prestations relatives aux missions, voyages, aux fournitures, maintenance des voitures et équipements et autres frais divers de fonctionnement liés au projet seront acquis par consultation de fournisseur à l'échelon national. La valeur de chacun de ces contrats n'excédera pas 20 000 euros. Les frais consécutifs relatifs aux indemnités des experts et du personnel affectés au projet seront acquis conformément aux dispositions du Manuel de procédure administrative et financière qui sera élaboré par le projet et approuvé par FFBC.

**Appendice I. Indicateurs socio-économiques comparatifs en Afrique centrale**

Indicateur	Année	Afrique centrale	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
<b>Indicateurs de base</b>					
Superficie ('000 Km²)		5 365,8	30 322,6	80 976,0	54 658,4
Population totale (millions)	2011	110,2	1 044,3	5 628,5	1 068,7
Population urbaine (% of Total)	2010	41,3	0,0	44,8	77,7
Densité de la population (au Km²)	1999	751,9	300 044 370,9	66,6	23,1
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2010	761,2	1 564,9	2 780,3	39 688,1
Participation de la Population Active - Total (%)	2011	40,2	40,7	0,0	0,0
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2011	41,6	41,1	39,8	43,3
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2007	0,4	0,5	..	0,9
Indice de développement humain (rang sur 169 pays)	1979	805,0	441,0	..	..
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2000	..	..	25,0	..
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2011	2,5	2,3	1,4	0,7
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2006	22,7	3,4	2,4	1,0
Population âgée de moins de 15 ans (%)	1979	441,3	40,4	29,2	17,7
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2006	2,9	3,4	6,0	15,3
Taux de dépendance (%)	2006	94,6	78,1	52,8	..
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	1988	97,3	99,5	934,9	948,3
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2006	0,0	24,4	53,3	47,2
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2011	49,5	56,3	65,7	79,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2011	49,7	54,6	68,9	82,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2011	40,8	34,6	21,5	12,0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2011	15,5	11,8	8,2	8,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2011	106,5	77,0	53,1	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2011	179,3	125,4	51,4	6,3
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2011	5,3	4,4	2,7	1,8
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2008	706,1	530,8	440,0	10,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	1991	10,0	50,2	61,0	75,0
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004	12,4	46,0	77,0	287,0

Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004	72,4	160,5	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	1981	20,0	64,5	39,0	99,3
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	54,0	64,8	84,0	99,6
Accès aux services de santé (% de la population)	2000	59,8	65,2	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2008	26,8	40,7	54,6	99,8
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2005	4,2	4,6	161,9	14,1
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2010	297,6	239,2	..	..
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2010	83,2	85,6	89,0	99,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2010	67,3	77,8	76,0	92,6
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2002	..	17,2	27,0	0,1
Apport journalier en calorie par habitant	2007	1 842,6	2 462,1	2 675,2	3 284,7
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2008	..	2,4	4,0	6,9
<b>Indicateurs d'Education</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)		..	..	..	..
Primaire - Total	2009	97,6	100,5	106,0	101,5
Primaire - Filles	2009	89,0	96,6	104,6	101,2
Secondaire - Total	2009	36,3	44,1	62,3	100,3
Secondaire - Filles	2009	27,3	40,7	60,7	100,0
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2009	29,1	44,3	..	..
Alphabétisme des adultes - Total (%)	1979	22,5	58,9	19,0	..
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2009	52,1	17,9	..	..
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2009	73,0	71,4	..	..
Dépenses d'éducation en % du PIB	2008	..	4,6	..	5,4
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables en % de la superficie totale	2008	3,8	7,6	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2000	0,4	0,6	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)		..	..	..	..
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2009	0,2	1,1	..	..

Source : Statistiques BAD, 2011

*Appendice II. Tableau du portefeuille de la BAD en Afrique centrale (Guinée équatoriale, Tchad et multinational)*

Titre	N°projet	Pays	Statut du projet	Date d'approbation	Secteur et sous-secteur
APPUI LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	P-GQ-K00-003	Guinée Equato.	En cours	25/11/2008	Multi sectoriel
PROGRAMME DE FORMATION CADRES MOYEN&SUP	P-GQ-IAE-001	Guinée Equato	En cours	11/12/2008	Technique / Vocation Education
APPUI DEVELOPPEMENT SYSTEME DE SANTE	P-GQ-IBE-002	Guinée Equato	En cours	29/10/2008	Prévention sanitaire
PROJET DE ROUTE KOUMRA - SARH	P-TD-DB0-008	Tchad	En cours	02/06/2009	Transport terrestre / Auto routes
Projet de développement de la pêche	P-TD-AAF-002	Tchad	En cours	09/11/2005	Pisciculture / Alimentation maritime
Gestion valorisat. ressources naturelles	P-TD-C00-001	Tchad	En cours	27/04/2005	Environnement
Gestion valorisat. ressources naturelles	P-TD-C00-001	Tchad	En cours	27/04/2005	Environnement
Appui au secteur de l'Education	P-TD-IAZ-002	Tchad	En cours	31/03/2004	Plus d'un sous-secteur d'Education
PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'EDUCATION	P-TD-IAZ-002	Tchad	En cours	16/05/2005	Plus d'un sous-secteur d'Education
Programme d'Alimentation en Eau potable	P-TD-EA0-001	Tchad	En cours	12/07/2006	Approvisionnement en Eau
POLITIQUE REGIONALE EAU CEEAC	P-Z1-E00-001	Multinational	En cours	02/09/2009	Approvisionnement en Eau et Assainissement
PROGRAMME COSCAP EN AOC(RENFORCEMENT DES	P-Z1-DA0-002	Multinational	En cours	27/04/2005	Transport aérien / Aéroport
TCHAD - FACILITATION DU TRANSPORT	P-Z1-DB0-042	Multinational	En cours	05/07/2007	Transport terrestre / Auto routes
RASCOM TELECOMMUNICATION SATELLITE	P-Z1-GC0-001	Multinational	En cours	24/07/2007	Satellite
PROJET APPUI FILLIERE COTON -TCHAD	P-Z1-AA0-092	Multinational	En cours	29/11/2006	Agriculture
BASSIN DU CONGO - CONSERVATION DES ECOSY	P-Z1-C00-010	Multinational	En cours	11/03/2009	Environnement
DEVELOPPEMENT DURABLE BASSIN LAC TCHAD	P-Z1-CZ0-002	Multinational	En cours	11/12/2008	Plus d'un sous-secteur Environnement
APPUI A L'INITIATIVE BASSIN LAC TCHAD	P-Z1-IB0-008	Multinational	En cours	26/10/2005	Santé
APOC (PHASE III)	P-Z1-IBE-006	Multinational	En cours	15/07/2008	Prévention sanitaire

## FAO

### RENFORCEMENT DE LA CONTRIBUTION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX A LA SECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE

#### RESULTATS DES NEGOCIATIONS

Les négociations relatives à l'octroi d'un don du FFBC pour le financement du projet ci-dessus mentionné se sont tenues dans les locaux de la Banque le 11 Novembre 2011 entre la délégation de la FAO et des discussions subséquentes entre les deux parties ont conclues le 17 janvier 2012. Suite à la revue des documents relatifs au don, à savoir le Rapport d'évaluation, le projet d'Accord de don, et le projet de Lettre de décaissements, la délégation de la FAO a exprimé sa satisfaction et confirmé les composantes du projet, les modalités de financement et les conditions de l'accord de don telles qu'énoncées dans le Rapport d'évaluation.

# **BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Résolution N° B/Z1/2012/10**

Adoptée par le Conseil d'administration selon la procédure de non-objection, le 13/04/2012

**Octroi d'un don à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les ressources du Fonds pour les forêts du Bassin du Congo en vue de financer une partie des coûts en devises et une partie des coûts en monnaie locale du Projet de renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale : (Guinée Equatoriale, Tchad, Rwanda, Burundi, Sao Tomé & Principe)**

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU** (i) les articles 1, 2, 10, 12, 13, 17 et 32 de l'Accord portant création de la Banque africaine de développement (la "Banque") ; (ii) l'Instrument portant création du Fonds pour les forêts du Bassin du Congo ("FFBC") approuvé par la Résolution B/BG/2008/21 du Conseil des gouverneurs (l'"Instrument") ; (iii) le Document cadre pour la création du FFBC contenu dans le document ADB/BD/WP/2008/80 (le "Document cadre") ; (iv) les Procédures opérationnelles du FFBC contenues dans le document ADB/BD/WP/2009/180/Rev.1 (les "Procédures opérationnelles") ; et (v) la proposition de don contenue dans le document ADB/BD/WP/2012/37/Approbation (le "Rapport d'évaluation") ;

### **DECIDE** ce qui suit :

1. de consentir à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les ressources du FFBC, un don d'un montant maximum équivalant à trois millions trois cent soixante-neuf mille deux cent soixante-sept euros (3 369 267 EUR) en vue de financer une partie des coûts en devises et une partie des coûts en monnaie locale du Projet de renforcement de la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale (Guinée Equatoriale, Tchad, Rwanda, Burundi, Sao Tomé & Principe) ;
2. d'autoriser le Président de la Banque à conclure un protocole d'accord entre la Banque et la FAO selon les modalités et conditions définies dans l'Instrument, le Document cadre, les Procédures opérationnelles et dans le Rapport d'évaluation ;
3. le Président peut annuler le don si le protocole d'accord n'est pas signé dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'approbation du don ; et
4. la présente résolution entre en vigueur à la date susmentionnée.